

## L'échec des discussions tripartites à l'ordre du jour d'une entrevue avec le Premier Ministre

Une délégation de l'UEL<sup>1</sup> a rencontré aujourd'hui le Premier Ministre afin de lui présenter des propositions concrètes pour sortir le dialogue social de l'impasse. De l'avis des représentants des employeurs, le dialogue social national, qui est à la base du modèle luxembourgeois, doit être modernisé pour lui permettre de répondre à sa vocation d'instrument de gestion en cas de crise.

### **Le mode de fonctionnement de la tripartite doit être réformé**

L'incapacité du Comité de coordination tripartite à procéder à des réformes structurelles par le consensus a mené à une certaine paralysie de l'action politique dont le pays souffre actuellement. Plus grave encore, la compétitivité des entreprises se trouve dégradée notamment par l'adaptation indiciaire des salaires au 1<sup>er</sup> juillet 2010 et la perspective de la hausse du salaire social minimum au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Dans ce contexte, la délégation de l'UEL a clairement indiqué que la situation compétitive des entreprises ne supportera plus aucune charge nouvelle, et qu'en particulier le niveau des charges sociales patronales ne devra plus être relevé, comme il en a été convenu dans les accords tripartites du passé.

L'UEL a présenté au Premier Ministre des pistes susceptibles de réformer le mode de fonctionnement du Comité de coordination tripartite ainsi que des propositions concrètes devant adapter la législation en vigueur en la matière à la situation de crise actuelle<sup>2</sup>. Les propositions de l'UEL sont à comprendre comme une volonté forte des entreprises à vouloir contribuer au débloqué de la situation et à souligner ainsi leur attachement au modèle luxembourgeois.

### **Une dernière chance pour agir**

Le Premier Ministre a assuré qu'il étudiera en détail les propositions de l'UEL et a réitéré son souhait que les prochaines négociations tripartites puissent se dérouler

---

<sup>1</sup> La délégation de l'UEL était composée comme suit : Michel Wurth, Président, Roland Kuhn et Ernst-Wilhelm Contzen, Vice-Présidents, Robert Dennewald, Norbert Geisen, Michel Rodenbourg, Administrateurs et Pierre Bley, Secrétaire général.

<sup>2</sup> Loi du 24 décembre 1977 autorisant le Gouvernement à prendre des mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi ainsi que le règlement grand-ducal d'exécution du 5 avril 1985 portant plus particulièrement sur les mesures d'application générale et de solidarité nationale en cas de crise.

dans un esprit d'ouverture et avec la volonté de toutes les parties prenantes à s'investir dans l'élaboration de réformes répondant aux véritables défis qui se posent au pays. Tout en saluant l'approche du Premier Ministre, la délégation de l'UEL a fait savoir que dans l'hypothèse contraire, les organisations patronales considéreraient les discussions tripartites comme peu utiles et demanderaient au Gouvernement de prendre ses responsabilités pour enfin sortir le pays de l'immobilisme, qui en période de crise, est son plus redoutable ennemi.

UEL, le 23 juillet 2010

[www.uel.lu](http://www.uel.lu)

---

L'UEL regroupe les organisations suivantes :

Association des Banques et Banquiers, Luxembourg · Association des Compagnies d'Assurances ·  
Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg · Chambre des Métiers du Grand-Duché de  
Luxembourg · Confédération Luxembourgeoise du Commerce · Fédération des Artisans · Fedil –  
Business Federation Luxembourg · Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers